

Au Conseil communal d'Echallens

Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal
no 15 - 2010 relatif au
Budget 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de Mesdames Françoise Imfeld, Corinne Sauty et de Messieurs Cyril Gaillard, Christian Monney, René Perreten et du soussigné rapporteur s'est réunie à différentes reprises en séances plénières ainsi qu'avec l'ensemble de la Municipalité pour procéder à l'examen du budget 2011 de notre Commune, conformément à l'art. 83 du règlement du conseil communal d'Echallens.

Nous tenons à formuler nos vifs remerciements à l'ensemble des Membres de la Municipalité, ainsi qu'à M. Ronald Henry, Boursier communal, pour leur disponibilité et les nombreuses explications fournies lors de nos différentes rencontres.

1. Préambule

Depuis 2002, chaque budget admis par le Conseil communal présentait un déficit. Au final, les comptes annuels présentés ont systématiquement été bénéficiaires. Malgré quelques vaines tentatives d'invitation à changer le scénario "du pessimiste qui finalement s'est trompé", bien plus confortable à vivre que l'inverse, à la lecture du présent préavis, on devrait être blasé ou rassuré, et se dire que finalement, on nous présente le même script suranné.

Cependant, après discussion sur l'évolution des comptes 2010 et examen des perspectives 2011, force est de constater que, pour la 2^{ème} année consécutive, le résultat sera très probablement déficitaire.

Premièrement, quelques explications s'imposent sur l'évolution de 2010 :

- L'effet "retard" du système de la péréquation, dans la mesure où les résultats communaux étaient très favorables pour 2009, a engendré une forte augmentation du décompte final 2009, payé en 2010, soit une charge supplémentaire de Fr. 1,26 mio non budgétisée.
- Par ailleurs, à fin octobre dernier, les rentrées fiscales 2010 s'établissaient en retrait par rapport à la même période de l'an passé.
- A souligner toutefois, que les droits de mutation et gains immobiliers sont en forte augmentation.

Au final, et sauf opération à caractère extraordinaire, l'année en cours débouchera sur un déficit de Fr. 1,4 mio, proche de celui budgétisé.

Quant aux prévisions 2011, nous vous proposons d'aborder ci-après quelques éléments déterminants pour ce nouvel exercice déficitaire.

2. Commentaires généraux de la commission des finances

L'année 2011 est synonyme de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation intercommunale. Depuis plusieurs années, l'ancienne méthode a régulièrement été mise à l'index. Les nombreuses variables, manipulations et incertitudes du système ont largement contribué à la rendre responsable de tous les maux !

La Commission des finances (CF) n'est pas sûr que la nouvelle mécanique nous apporte tous les remèdes attendus, quand bien même elle devrait s'avérer moins « manipulable ». L'établissement et la fiabilité des budgets n'en seront pas simplifiés pour autant.

2.1. "Ancienne péréquation"

Jusqu'ici, le mécanisme de la péréquation financière intercommunale consistait d'une part, en un fonds de péréquation alimenté par les communes à hauteur de 13 points d'impôts, lequel était redistribué entre elles, en fonction de leur classification financière et la compensation de certaines charges. D'autre part, il consistait en la répartition entre les communes de la moitié de la facture sociale, également en fonction de leur classification financière.

2.2. Péréquation 2011

Généralité :

Après différents travaux portant sur : a) le volet technique du système de calcul de répartition de la future péréquation et b) les composants et la nature de la facture sociale, une convention entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV a été signée le 3 décembre 2009.

Présentation schématique :

Les mécanismes du fonds de péréquation et de la facture sociale demeurent, mais ils subissent d'importantes modifications.

A) Péréquation directe

1) Le fonds de péréquation "retour" :

- 1.1 Distribution d'un fonds en 3 couches de financement :
population* / solidarité / dépenses thématiques*
*(voir chiffre 220 ci-après).

- 1.2 3 mécanismes de plafonnement : effort / aide / taux

2) Le fonds de péréquation "alimentation" :

L'alimentation du fonds de péréquation est assuré par des points d'impôts, dont le nombre nécessaire dépend des redistributions prévues et décrites sous chiffre 1) ci-dessus.

B) La facture sociale

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

- 1) Prélèvement sur les recettes conjoncturelles
 - 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et succession;
 - 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers.
- 2) Alimentation par les communes à forte capacité financière, soit un écrêtage sur les recettes dépassant la moyenne des communes (écart à la moyenne du point d'impôt par habitant).
- 3) Le solde de la facture sociale (env. 2/3) est payé en points d'impôts écrêtés.

Pour plus de détails : <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/finances-communales/>

2.3. Conséquences pour Echallens

En fonction de l'effet "retard" des résultats 2008 et 2009, la valeur du point d'impôt a progressé. Les effets pour 2011, malgré le déficit attendu pour 2010, est que les acomptes exigés pénalisent clairement la Commune pour l'alimentation du fonds de péréquation de même que sa contribution à la facture sociale, notamment suite aux prélèvements sur les recettes conjoncturelles (gains immobiliers et droits de mutation).

En revanche, à souligner aussi l'aspect positif qui, par l'augmentation de la population, permettra un retour de péréquation plus important (Fr. 600.- par habitant, dès 5'000 habitants).

Le préavis municipal décrit par le détail l'effet global de ces modifications qui engendreront une charge supplémentaire de l'ordre de Fr. 1,0 mio. Il est fort probable que ce chiffre soit finalement inférieur, suite au décompte final de 2010, mais en l'état, cette prévision est encore aléatoire.

3. Commentaires sur le préavis municipal

1 Administration Générale

Au cours de cette année 2011, sur un plan général, la Commune connaîtra divers changements, notamment au sein de ses Animateurs, tant sur le plan politique, par le départ annoncé de 2 Municipaux, MM. François Maccaud et Jean-Marc Decrauzat, que sur la plan administratif, puisque le Secrétaire municipal, M. Roland Dougoud et le Chef du STI, M. Jean-Pierre Zbinden, ont fait valoir leur droit à la retraite.

Permettez cette parenthèse dans le cadre de ce rapport, pour leur adresser à tous, au nom de la Commission des finances, d'une part nos très sincères remerciements pour leur dévouement et de leur engagement pour la cause publique et le soutien direct et indirect dans le cadre des activités de la CF au cours de cette dernière législature. D'autre part, nous leur adressons tous nos meilleurs vœux de bonne santé et de satisfactions pour leurs nouvelles activités, car si dans la vie active on n'a pas une minute, il semblerait que lors de la retraite, on n'a plus une seconde !

210.4040.00 210.4411.00	<p>Droit de mutation Part à l'impôt sur les gains immobiliers</p> <p>Comme évoqué précédemment, le financement de la facture sociale passe par une attribution de 50% de ces recettes dites, conjoncturelles.</p> <p>Le marché immobilier étant très actif et attractif sur le territoire de la Commune, la baisse de revenu n'est pas négligeable.</p>
220 220.3529.00	<p>Service financier Fonds de péréquation "alimentation"</p> <p>Sous l'ancien régime, Echallens contribuait pour l'équivalent de 13 points; désormais, ce n'est pas moins de 18 points qui seront versés (la valeur du point a augmenté à Fr. 166'244.--).</p>
220.4527.00	<p>Dépenses thématiques (transports-routes-forêts) – voir ch. 320 du préavis.</p> <p>En fonction d'un certain seuil de dépenses, une subvention de 75% est restituée via la péréquation directe "retour".</p>
220.4529.00	<p>Fonds de péréquation "retour "</p> <p>Comme évoqué sous le chiffre 2.3, Echallens bénéficie désormais d'une attribution de Fr. 600.-- par nouvel habitant.</p>

3 Domaines et bâtiments

311 311.3011.00	<p>Espaces verts</p> <p>Comme évoqué ci-avant, le préavis mentionne la nécessité d'engager un nouvel employé à raison de 65%.</p> <p>Usuellement, l'effectif est composé de 2 EPT + 2 apprentis.</p> <p>Suite à un concours de circonstance malheureux, les 2 apprentis n'ont pas poursuivi leur formation. En fonction des tâches à accomplir, l'engagement d'un employé à temps partiel est sollicité. Toutefois, cette situation est temporaire, car début août prochain un nouvel apprenti sera engagé et il en sera de même soit en 2012 ou en 2013, afin de retrouver le cycle initial.</p> <p>La question à notre Conseil est de savoir quel est le niveau des prestations attendues, respectivement de savoir où fixer la limite ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passer env. 600 heures, soit presque un tiers-temps, pour entretenir des terrains de football est-ce bien raisonnable et vraiment indispensable ? - Il y a quelques années, Echallens a gagné un concours floral. Nous sommes tous fiers des créations de notre équipe et heureux de voir nos ronds points largement fleuris au gré des saisons ou des manifestations. <p>Mais pouvons-nous envisager d'en faire un peu moins ou au contraire d'en faire encore plus ?</p>
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Avec les travaux envisagés dans les années à venir, Echallens va connaître un visage modifié et, incontestablement les besoins seront différents; dès lors, des mesures seront sans doute nécessaires.</p> <p>Dans l'intervalle, par exemple, le recours à du personnel temporaire ou à une meilleure synergie avec la voirie n'est-elle pas envisageable ?</p> <p>Proposition de la CF : Après discussion, face à une période d'austérité et pour les motifs susmentionnés, nous vous proposons d'amender le budget en refusant cet engagement <u>supplémentaire</u> pour l'année 2011. La situation pourrait être revue à la fin des travaux de la traversée du Bourg.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4 Travaux

<p>410</p>	<p>Service technique intercommunal D'ici à la fin de la législature, en fonction de l'accroissement du nombre des communes membres, respectivement du volume d'activité, une discussion devrait intervenir afin de renégocier le forfait par habitant.</p>
<p>430 430.3011.00 430.4901.00</p>	<p>Service de voirie Traitement du personnel fixe Imputation de personnel La variation de ces postes s'explique notamment par la création de la rubrique "Espaces verts" & "Forêts".</p>
<p>461</p>	<p>Station d'épuration + Réseaux communs La répartition des frais d'exploitation de cette installation intervient sur la base des "équivalents habitants" (EH) des 3 Communes membres.</p>

5 Instruction publique et cultes

<p>510 510.3021.00</p>	<p>Classes enfantines et primaires Traitements (devoirs surveillés, réfectoire scolaire) Le montant budgétisé pour 2010 était erroné et la somme de Fr. 53'000. -- pour 2011 n'engendre aucune réduction.</p>
<p>510.3131.00 510.4339.00</p>	<p>Achats des repas du réfectoire au ch. de la Villaire 8 Vente des repas au réfectoire scolaire Dans le cadre de la prochaine ouverture de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers), la CF s'est posé la question de l'avenir de cette structure.</p> <p>Les sommes budgétisées concernent toute l'année 2011, alors que dès la rentrée scolaire 2011-12, les nouvelles installations du Petit-Record seront fonctionnelles.</p>

	<p>En l'état, aucune réflexion n'a été faite sur le sort de ce réfectoire. Selon les statistiques tenues, la fréquentation de cette structure est limitée.</p> <p>Proposition de la CF : Nous sommes d'avis que ce réfectoire devrait être fermé et que les enfants concernés soient regroupés à l'UAPE, distant de quelques dizaines de mètres.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6 Police

<p>600 600.3116.00</p>	<p>Service de Police et contrôle des habitants Achats d'équipements et de matériel spécialisé L'acquisition d'un appareil homologué pour le comptage du trafic routier est envisagée pour env. Fr. 9'000.--. Selon les informations reçues, le but de cet achat est notamment de pouvoir faire des statistiques plus régulières du trafic dans notre bourg. Ce matériel pourrait être loué à des tiers et, sous confirmation à obtenir, être couplé avec l'appareil préventif du contrôle de vitesse "mini speedy" pour compter les passages de véhicules.</p> <p>Au-delà du montant, la CF s'est posée la question de l'utilité d'un tel investissement, respectivement de quelles manières ces données allaient être traitées et surtout interprétées. Le recours ponctuel à des professionnels devrait être privilégiée sur la base de besoins définis.</p> <p>Proposition de la CF : Dans la mesure où les explications reçues ne nous ont pas convaincus, la CF estime que cette acquisition doit être reportée et radiée du budget 2011.</p>
<p>600.3185.00</p>	<p>Prestations de service Pour 2011, les accords passés avec la Police cantonale sont toujours applicables. Quant à l'évolution de ces prestations, comme décrit dans certains récents articles de presse, des négociations devront encore intervenir avec le Canton. Seule quasi-certitude à ce stade : dès 2012, une augmentation des coûts sera inévitable.</p>
<p>65 650.3116.10</p>	<p>Défense contre l'incendie Le budget sollicité est de Fr. 2'000.-- et non pas Fr. 11'000.--. Il s'agit d'une erreur.</p> <p>A titre d'information, dans le courant de janvier 2011, le Conseil communal sera appelé à se prononcer sur un projet d'association intercommunale.</p> <p>Avec l'introduction de la nouvelle loi (LSDIS), d'ici au 1^{er} janvier 2012, la taxe « non-pompier » sera remplacée par l'impôt, après déduction des subsides de l'ECA.</p>

7 Sécurité sociale

<p>710 710.3525.00</p> <p>710.3654.00</p> <p>710.3655.00</p>	<p>Service social communal Participation aux charges de l'AAS Globalement, l'agence des assurances sociales gère env. 6200 dossiers (+ 8,4%) pour un bassin de population d'env. 18'000 habitants.</p> <p>Participation communale à l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile); la contribution des communes s'élèvent à 28%. En raison du vieillissement de la population, ces charges sont en augmentation; pour 2010 elles représentaient Fr. 90.20 par habitant; prévisions pour 2011 : Fr. 99.45.</p> <p>EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants) Le budget de fonctionnement table, pour les produits, sur des redevances des parents en fonction d'un revenu moyen. Historiquement, on constate que ces encaissements sont supérieurs aux prévisions ; les présents chiffres restent prudents.</p>
<p>711</p>	<p>UAPE (unité d'accueil pour écoliers). <u>Contexte :</u> Selon l'art. 63 de la nouvelle Constitution vaudoise (Cst-VD), obligation est donnée aux communes d'organiser un accueil parascolaire, partiellement subventionné par la FAJE (Fondation de l'accueil de jour des écoliers) dans la mesure où la structure est intégrée dans un réseau reconnu.</p> <p>Financement (selon art. 63a de Cst-VD) : les communes membres assument le déficit d'exploitation des structures (après déduction des contributions des parents et des subventions FAJE).</p> <p><u>Aspects financiers :</u> A) Investissements : Les équipements seront subventionnés via des aides au démarrage versé par la FAJE, à raison d'un subside de Fr. 3'000.-- par place créée.</p> <p>B) Frais de fonctionnement : Le PEP (Petite Enfance Pool), service itinérant d'appui pédagogique et logistique, a établi un budget, sur la base de standards, qui compose les différents postes de la présente rubrique.</p> <p>Après une analyse rapide, force est de constater que certains aspects ne sont pas clairs, respectivement incomplets : nombre de places définitives, période d'ouverture, y compris pendant les vacances scolaires, etc. Il reste donc plusieurs points en suspens et questions ouvertes, par exemple une éventuelle synergie avec la garderie, qui devraient trouver réponse dans les mois à venir.</p>

	<p>Commentaire de la CF : L'immeuble destiné à accueillir l'UAPE sera finalement prêt à fonctionner pour la rentrée scolaire 2011-12 et c'est au travers du présent budget que la décision de mise en place de cette structure doit être entérinée.</p> <p>Dans la mesure où il s'agit d'une dépense récurrente, nous regrettons que ses contours organisationnels et financiers ne soient pas mieux préparés.</p> <p>Toutefois, en fonction des dispositions de la Cst-VD et de la volonté politique manifestée par notre Conseil (motion Moraz), la CF ne veut pas freiner le processus, mais elle regrette le mode de faire non abouti.</p> <p>Néanmoins, le besoin est démontré et la CF estime que nous devons aller de l'avant.</p> <p>Le déficit 2011, estimé à env. Fr. 80'000.-- pour 5 mois, donne la tendance pour les années à venir. Pour le limiter, nous ne pouvons qu'encourager notre Municipalité à lancer sans tarder une campagne d'information et de réservation des places afin d'assurer le plus rapidement possible un taux de fréquentation le plus élevé possible.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8 Services industriels

RAS.

4. Conclusions de la Commission des finances

Après le constat que 2010 sera effectivement un exercice déficitaire, que 2011 devrait lui emboîter le pas, le fait de ne pas prendre d'autres mesures que 2 amendements, non significatifs en chiffres absolus, peut paraître peu crédible ou irresponsable.

Il s'agit toutefois de nuancer cette appréciation :

- Les prévisions financières à long terme établies par le Municipal J.-P. Nicoulin, basées sur des hypothèses prudentes, tendent à démontrer une amélioration des principaux indicateurs financiers avant la fin de la prochaine législature.
- Notre « planche de salut » intervient notamment grâce aux solutions de désinvestissements connues (essentiellement le terrain du Crépon).
- L'accroissement des habitants, dont les revenus fiscaux et leurs effets sur la péréquation sont plus importants que les coûts occasionnés par leur arrivée.
- Dans l'intervalle, le « ménage courant » peut être financé sans recourir à l'emprunt.

- Une gestion attentive des charges de fonctionnement « influençables au niveau communal » est opérée systématiquement. A noter, la participation d'Echallens au sein d'un groupement de différentes communes dont le but est de réaliser des comparaisons, d'échanger sur les processus de gestion et gagner ainsi en efficience.

La vision actuelle de la Municipalité demeure dans la stabilité de la fiscalité communale, sous réserve des effets de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, respectivement d'une dégradation économique ou d'un retard dans le processus de réalisation des terrains du Crépon.

En l'état actuel, la prise de mesure particulière n'est pas nécessaire à nos yeux, mais la situation est sérieuse et implique une attention renforcée de notre Exécutif. Cette approche prudente devra être maintenue par la nouvelle Municipalité.

Echallens dispose d'atouts incontestables, elle bénéficie d'un intérêt marqué pour une population à la recherche d'une meilleure qualité de vie, elle dispose désormais de parcelles pour permettre l'installation d'entreprises. Restons optimistes et croyons en nos capacités.

En fonction de ces éléments, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les

CONCLUSIONS

suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal no 15 du 28 octobre 2010 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier ce dossier ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le budget 2011 amendé comme suit :
 - Domaine et bâtiments « Espaces verts » :
compte 311.3011.00 – Traitement du personnel fixe :
report de l'engagement d'un effectif complémentaire à 65%.
 - Police « service de police et contrôle des habitants » :
compte 600.3116.00 - Achat d'équipements et matériel spécialisé :
réduction du budget autorisé de Fr. 13'000.00 à Fr. 4'000.00.

Au nom de la Commission des finances


Christophe Chabloz
Rapporteur